



*Un expert vous accompagne
pour tenir votre comptabilité et effectuer
vos déclarations de TVA*

Je crée
mon entreprise.
Dois-je tenir une
comptabilité ?

Le RSI
c'est compliqué,
pouvez-vous m'aider ?

Combien mes clients
me doivent-ils,
combien dois-je
à mes fournisseurs ?

Quel est l'état
de ma trésorerie ?

J'ai besoin
de conseils pour bien
gérer mon entreprise !



MÉMO

- Une formation initiale pour mettre en place votre organisation comptable
- Une mise à jour régulière de votre comptabilité
- Des déclarations de TVA réalisées en temps et en heure !
- Un véritable accompagnement pour votre gestion à partir d'indicateurs mensuels pertinents

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de la **comptabilisation régulière** de **vos pièces comptables** (factures d'achat/vente, suivi de la caisse, notes de frais, trésorerie, etc.) et de la réalisation de **vos déclarations de TVA**.

Comment ça marche ?

1 Collecter

Au début de notre mission comptable, nous vous fournissons un kit d'organisation comprenant les différents outils de classement, de transmission d'informations et nous vous formons à son utilisation. Vous nous transmettez périodiquement sous forme papier ou dématérialisée vos différentes pièces comptables.

2

Piloter

Vous bénéficiez d'un accompagnement pour la gestion de votre entreprise tout au long de l'année. Un tableau de bord mensuel commenté par votre Expert-Comptable vous indique précisément où en est votre activité par rapport à votre budget ou à l'année précédente.

3

Rédiger

Nous vous faisons un retour mensuel écrit de l'état de votre comptabilité indiquant les pièces manquantes à nous fournir rapidement. Nous vous communiquons le cas échéant l'état des factures clients et fournisseurs non réglées.

4

Déclarer

Enfin, après avoir présenté votre bilan, nous effectuons pour vous les déclarations auprès de l'administration fiscale et du RSI.

Pour aller plus loin...

- Constituer sa société
- Étude automobile
- Prévisionnel d'exploitation

